

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2653

29 septembre 2015

SOMMAIRE

Alcentra SV S.à r.l.	127340	Guardian Europe Financial Services S.A.	127298
Alta Energy Luxembourg S.à r.l.	127307	IE.Lex S.à r.l.	127332
Alter Domus Group S.à r.l.	127314	Imagine-SCT	127331
Aragon Securities S.A.	127343	Imbrazo S.A.	127330
ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA	127343	IM Group S.à r.l.	127330
Atman S.A.	127342	Interlignum S.A.	127335
Auteuil Lux Investments S.A.	127343	Intermade	127330
Balfin Services S.à r.l.	127342	Itaca Holdco S.à r.l.	127300
Bascharage 34 S.A.	127341	Jardine Pacific Holdings Luxembourg S.à r.l.	127336
Bashneft Capital S.A.	127341	JPL Design	127334
Basing Holding S.à r.l.	127340	J.P. Morgan Specialist Funds	127329
Bee First Finance S.A.	127342	Mancino Services Immobiliers & Associés ...	127344
Belbelita S.à r.l.	127341	Manica S.A.	127344
BESHF Luxco 1	127326	Marcolinas S.à r.l.	127336
CA Animation	127323	Mikko S.A. SPF	127307
CA Com International	127322	Mobius Holding S.A.	127344
Capital Safety Group S.à r.l.	127326	MSAM S.à r.l.	127337
Celsius Luxembourg S.à r.l.	127325	music:LX	127312
Centrum Alexa S.à r.l.	127324	Property Capital Partners SPF S.A.	127316
Cidron SuperPay S.à r.l.	127324	Rolinsky S.A.	127307
Circle 1 Luxembourg Holdings SCA	127324	RR Luxembourg	127310
C.L.L. S.à r.l.	127326	RR Luxembourg	127310
Coach Technical Center (en abrégé C.T.C. S.A.)	127321	Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch ...	127312
Coliod S.à r.l.	127322	Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l.	127312
DMC Power S.à r.l.	127320	SOLUTYS Group S.A.	127344
Doriata A.G.	127307	TCP Global Holdings, S.à r.l.	127339
Dyle Investments S.à r.l.	127327	Tintean	127339
Dynamic Solutions S.A.	127327	Toucan S.A.	127340
Ethis Foundation	127310	TrackTeo S.A.	127339
Fjord AK S.à r.l.	127329	Tradimus S.à r.l.	127340
GEFCO S.A., Gestion Financière et Consulting	127327	Triologie S.A.	127337
GFIX Luxco S.à r.l.	127327	Whitehall Parallel Ourse S.à r.l.	127344
GIM Specialist Funds	127329		

Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

—
In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of July,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held

An extraordinary general meeting of the shareholders of “GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A.”, a société anonyme, having its registered office at L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 62.662, incorporated pursuant to a notarial deed on 12th January 1998, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22nd April 1998, number 264 (the “Company”).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 16TH November 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2395 of 9th December 2009.

The meeting was opened at 4.15 p.m. with Ms Cheryl GESCHWIND, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, private employee, residing professionally in Dudelange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29th June 2015;

2. Subsequent amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company;

3. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company to L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, with effect as from 29th June 2015.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend the first sentence of article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall be read as follows:

“The Company’s registered office is established in the municipality of Bertrange.”

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF, This deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, the board of the meeting signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet,
Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GUARDIAN EUROPE FINANCIAL SERVICES S.A.», ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.662, constituée suivant acte notarié en date du 12 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 avril 1998, numéro 264 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 16 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2395 du 9 décembre 2009.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Mme Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Flora GIBERT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Ana MARTINEZ DE LECEA NOAIN, employée privée, résidant professionnellement à Dudelange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Transfert du siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.

2. - Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société.

3. - Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain, Atrium Business Park, Extimus Building, avec effet au 29 juin 2015.

Deuxième résolution

Par conséquent de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé. C. GESCHWIND, F. GIBERT, A. MARTINEZ DE LECEA NOAIN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 31 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 24377. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 août 2015.

Référence de publication: 2015138191/108.

(150150010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Itaca Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 163.959.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"ZEBRA BIS S.C.", a corporation existing under the laws of France, whose registered office is at 40 rue Desaix, 78800 Houilles, France, registered with the Register of Commerce of Versailles under the number 503 206 377 RCS Versailles;

"APEF 5 -IZAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number LP 722 (Jersey Financial Commission);

"UBS Fiduciaria S.p.A.", a company existing under the laws of Italy, whose registered office is at Via Del Vecchio Politecnico n. 3, I-20121 Milan;

"APEF 5 - JABBAH CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number LP 721 (Jersey Financial Commission);

"Capital Dynamics European Co-investment Fund LP", a limited partnership with registered number LP12417, whose principal place of business is at 16-21, Sackville Street, London, WIS 3DN, United Kingdom, acting by its manager Capital Dynamics Limited, a limited company with registered number 2215798, whose registered office is at 9 Colmore Row, Birmingham, B3 2BJ, United Kingdom;

"APEF 5 - KUMA CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number LP 723 (Jersey Financial Commission);

"APEF 5 - PULSAR CI L.P.", a limited partnership organized under the laws of Jersey, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number LP 724 (Jersey Financial Commission);

"APEF 5 - PIXYS US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number 4096687 (State of Delaware);

"APEF 5 - SYMA US L.P.", a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, registered under number 4092310 (State of Delaware); and

Mr. Maurizio Ferrari, Italian citizen, born in Milan (Italy) on 4 December 1948, residing at Via Stampa 8, 20123 Milano, Italy,

(the "Shareholders");

hereby represented by Mr Sebastien Wiander, with professional address 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of ITACA HOLDCO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (RCS Luxembourg) under number B 163.959, incorporated by a deed enacted by a notarial deed on 28 September 2011, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2904 dated 28 November 2011 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on 19 April 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1682 dated 13 July 2013.

II.- The 56,602,025 (fifty-six millions six hundred two thousand twenty-five) shares, with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro Cents) each, divided into 87,208 (eighty-seven thousand two hundred eight) ordinary A shares; 27,393 (twenty-seven thousand three hundred ninety-three) ordinary B shares; 8,319 (eight thousand three hundred nineteen) ordinary C shares; 2,080 (two thousand eighty) ordinary D shares; 39,402,005 (thirty-nine millions four hundred two thousand five)

class A2 shares; 12,376,432 (twelve millions three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) class B2 shares; 3,758,870 (three millions seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) class C2 shares; 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) class D2 shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,300,000 (one million three hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 5,660,202.50 (five million six hundred sixty thousand two hundred two Euro and fifty Cents) to EUR 6,960,202.50 (six million nine hundred sixty thousand two hundred two Euro and fifty Cents) by the issuance of (i) 9,069,632 (nine million sixty-nine thousand six hundred thirty-two) new ordinary A shares, (ii) 2,848,872 (two million eight hundred forty-eight thousand eight hundred seventy-two) new ordinary B shares, (iii) 865,176 (eight hundred sixty-five thousand one hundred seventy-six) new ordinary C shares and (iv) 216,320 (two hundred sixteen thousand three hundred twenty) new ordinary D shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro Cents) each, the whole to be fully paid up through the conversion of part of the share premium of the Company into shares;

2. New composition of the shareholding of the Company;

3. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders acknowledge that the share premium of the Company (the "Share Premium") is not allocated to a specific class of shares and may be converted into shares in proportion to the percentage of shares held by the shareholders in the share capital of the Company.

The Shareholders agree that the conversion of part of the Share Premium in an amount of EUR 1,300,000 (one million three hundred thousand) will be performed against the issuance of ordinary shares of the Company only.

According to an interim balance sheet dated 30 June 2015, the Share Premium amounts to EUR 48,516,219 (forty-eight million five hundred sixteen thousand two hundred nineteen Euro).

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,300,000 (one million three hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 5,660,202.50 (five million six hundred sixty thousand two hundred two Euro and fifty Cents) to EUR 6,960,202.50 (six million nine hundred sixty thousand two hundred two Euro and fifty Cents) by the issuance of (i) 9,069,632 (nine million sixty-nine thousand six hundred thirty-two) new ordinary A shares, (ii) 2,848,872 (two million eight hundred forty-eight thousand eight hundred seventy-two) new ordinary B shares, (iii) 865,176 (eight hundred sixty-five thousand one hundred seventy-six) new ordinary C shares and (iv) 216,320 (two hundred sixteen thousand three hundred twenty) new ordinary D shares (the "New Shares Issuance"), with a nominal value of EUR 0.10 (ten Euro Cents) each, the whole to be fully paid up through the conversion of part of the Share Premium in an amount of EUR 1,300,000 (one million three hundred thousand Euro) into share capital of the Company (the "Share Capital Increase").

The Shareholders further resolve to accept the issuance to (i) ZEBRA BIS S.C. of 83,616 (eighty-three thousand six hundred sixteen) new ordinary A shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 8,361.60 (eight thousand three hundred sixty-one Euro and sixty Cents) from the Share Premium, (ii) APEF 5 - IZAR CI L.P. of 2,817,568 (two million eight hundred seventeen thousand five hundred sixty-eight) new ordinary A shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 281,756.80 (two hundred eighty-one thousand seven hundred fifty-six Euro and eighty Cents) from the Share Premium, (iii) UBS FIDUCIARA S.p.A. of 66,144 (sixty-six thousand one hundred forty-four) new ordinary A shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 6,614.40 (six thousand six hundred fourteen Euro and forty Cents) from the Share Premium, (iv) APEF 5 - JABBAH CI L.P. of 1,784,432 (one million seven hundred eighty-four thousand four hundred thirty-two) new ordinary A shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 178,443.20 (one hundred seventy-eight thousand four hundred forty-three Euro and twenty Cents) from the Share Premium, (v) Capital Dynamics European Co-investment Fund LP of 865,176 (eight hundred sixty-five thousand one hundred seventy-six) new ordinary C shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 86,517.60 (eighty-six thousand five hundred seventeen Euro and sixty Cents) from the Share Premium, (vi) APEF 5 - KUMA CI L.P. of 1,643,512 (one million six hundred forty-three thousand five hundred twelve) new ordinary A shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 164,351.20 (one hundred sixty-four thousand three hundred fifty-one Euro and twenty Cents) from the Share Premium, (vii) APEF 5 - PULSAR CI L.P. of 498,576 (four hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-six) new ordinary A shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 49,857.60 (forty-nine thousand eight hundred fifty-seven Euro and sixty Cents) from the Share Premium, (viii) APEF 5 - PIXYS US L.P. of 2,848,872 (two million eight hundred forty-eight thousand eight hundred seventy-two) new ordinary B shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 284,887.20 (two hundred eighty-four thousand eight hundred eighty-seven Euro and twenty Cents) from the Share Premium, (ix) APEF 5 - SYMA US L.P. of 2,175,784 (two million

one hundred seventy-five thousand seven hundred eighty-four) new ordinary A shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 217,578.40 (two hundred seventeen thousand five hundred seventy-eight Euro and forty Cents) from the Share Premium and (x) Mr. Maurizio Ferrari of 216,320 (two hundred sixteen thousand three hundred twenty) new ordinary D shares of the Company through the conversion of an amount of EUR 21,632 (twenty-one thousand six hundred thirty-two Euro) from the Share Premium.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

ZEBRA BIS S.C.: 84,420 (eighty-four thousand four hundred twenty) ordinary A shares and 363,541 (three hundred sixty-three thousand five hundred forty-one) class A2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

APEF 5 - IZAR CI L.P.: 2,844,660 (two million eight hundred forty-four thousand six hundred sixty) ordinary A shares and 12,240,428 (twelve million two hundred forty thousand four hundred twenty-eight) class A2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

UBS FIDUCIARA S.p.A.: 66,780 (sixty-six thousand seven hundred eighty) ordinary A shares and 287,038 (two hundred eighty-seven thousand thirty-eight) class A2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

APEF 5 - JABBAH CI L.P.: 1,801,590 (one million eight hundred one thousand five hundred ninety) ordinary A shares and 7,752,271 (seven million seven hundred fifty-two thousand two hundred seventy-one) class A2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

Capital Dynamics European Co-investment Fund LP: 873,495 (eight hundred seventy-three thousand four hundred ninety-five) ordinary C shares and 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) class C2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

APEF 5 - KUMA CI L.P.: 1,659,315 (one million six hundred fifty-nine thousand three hundred fifteen) ordinary A shares and 7,140,249 (seven million one hundred forty thousand two hundred forty-nine) class A2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

APEF 5 - PULSAR CI L.P.: 503,370 (five hundred three thousand three hundred seventy) ordinary A shares and 2,166,148 (two million one hundred sixty-six thousand one hundred forty-eight) class A2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

APEF 5 - PIXYS US L.P.: 2,876,265 (two million eight hundred seventy-six thousand two hundred sixty-five) ordinary B shares and 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) class B2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

APEF 5 - SYMA US L.P.: 2,196,705 (two million one hundred ninety-six thousand seven hundred and five) ordinary A shares and 9,452,330 (nine million four hundred fifty-two thousand three hundred thirty) class A2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

Mr. Maurizio Ferrari: 218,400 (two hundred eighteen thousand four hundred) ordinary D shares and 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) class D2 shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten euro cents) each.

The notary acts that all the 9,156,840 (nine million one hundred fifty-six thousand eight hundred forty) ordinary A shares; 2,876,265 (two million eight hundred seventy-six thousand two hundred sixty-five) ordinary B shares; 873,495 (eight hundred seventy-three thousand four hundred ninety-five) ordinary C shares; 218,400 (two hundred eighteen thousand four hundred) ordinary D shares; 39,402,005 (thirty-nine millions four hundred two thousand five) class A2 shares; 12,376,432 (twelve millions three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) class B2 shares; 3,758,870 (three millions seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) class C2 shares and 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) class D2 shares mentioned above, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is fixed at EUR 6,960,202.50 (six million nine hundred sixty thousand two hundred two Euro and fifty Cents), represented by 69,602,025 (sixty-nine million six hundred two thousand twenty-five) shares with a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, divided into:

(i) 13,125,000 (thirteen million one hundred twenty-five thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") classified as follows:

- 9,156,840 (nine million one hundred fifty-six thousand eight hundred forty) ordinary class A shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary A Shares"),

- 2,876,265 (two million eight hundred seventy-six thousand two hundred sixty-five) ordinary class B shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary B Shares"),

- 873,495 (eight hundred seventy-three thousand four hundred ninety-five) ordinary class C shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary C Shares"), and

- 218,400 (two hundred eighteen thousand four hundred) ordinary class D shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary D Shares"),

and (ii) 56,477,025 (fifty-six million four hundred seventy-seven thousand twenty-five) second preferred classes of shares (the "Second Preferred Classes of Shares") as follows:

- 39,402,005 (thirty-nine million four hundred two thousand five) class A2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class A2 Shares"),

- 12,376,432 (twelve million three hundred seventy-six thousand four hundred thirty-two) class B2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class B2 Shares"),

- 3,758,870 (three million seven hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy) class C2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class C2 Shares"), and

- 939,718 (nine hundred thirty-nine thousand seven hundred eighteen) class D2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class D2 Shares"),

No other amendments shall be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about four thousand euros.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente-et-unième jour de juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

Ont comparu:

"ZEBRA BIS S.C.", une société constituée selon les lois françaises, ayant son siège social sis au 40 rue Desaix, 78800 Houilles, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 503 206 377 RCS Versailles;

"APEF 5 -IZAR CI L.P.", une société en commandite ("limited partnership") constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, immatriculée sous le numéro LP 722 (Jersey Financial Commission);

"UBS Fiduciaria S.p.A.", une société anonyme ("Società per azioni") constituée selon les lois italiennes, ayant son siège social sis au Via Del Vecchio Politecnico n. 3, I-20121 Milan;

"APEF 5 -JABBAH CI L.P.", une société en commandite ("limited partnership") constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, immatriculée sous le numéro LP 721 (Jersey Financial Commission);

"Capital Dynamics European Co-investment Fund LP", une société en commandite enregistrée sous le numéro LP12417, dont le lieu du principal établissement est au 16-21, Sackville Street, London W1S 3DN, United Kingdom, agissant par son gérant Capital Dynamics Limited, une société limitée enregistrée sous le numéro 2215798 ayant le siège social sis au 9 Colmore Row, Birmingham, B3 2BJ, United Kingdom;

"APEF 5 - KUMA CI L.P.", une société en commandite ("limited partnership") constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, immatriculée sous le numéro LP 723 (Jersey Financial Commission);

"APEF 5 - PULSAR CI L.P.", une société en commandite ("limited partnership") constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, immatriculée sous le numéro LP 724 (Jersey Financial Commission);

"APEF 5 - PIXYS US L.P.", une société en commandite ("limited partnership") constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, immatriculée sous le numéro 4096687 (State of Delaware);

"APEF 5 - SYMA US L.P.", une société en commandite ("limited partnership") constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social sis au 5 St Andrew's Place, Charing Cross, St-Helier, Jersey JE2 3RP, Channel Islands, immatriculée sous le numéro 4092310 (State of Delaware); et

Monsieur Maurizio Ferrari, citoyen italien, né à Milan (Italie) le 4 décembre 1948, résidant à Via Stampa 8, 20123 Milan, Italie;

(les "Associés");

ici dûment représentés par Monsieur Sebastien Wiander, avec adresse professionnelle sise au 8, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les associés de ITACA HOLDCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.959, constituée suivant acte notarié en date du 28 septembre 2011, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 2904 en date du 28 novembre 2011 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date 19 avril 2013, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 1682 en date du 03 décembre 2013.

II. Les 56.602.025 (cinquante-six millions six cent deux mille vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, divisées en 87.208 (quatre-vingt-sept mille deux cent huit) parts sociales de classe A; 27.393 (vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-treize) parts sociales de classe B; 8.319 (huit mille trois cent dix-neuf) parts sociales de classe C; 2.080 (deux mille quatre-vingt) parts sociales de classe D; 39.402.005 (trente-neuf millions quatre cent deux mille cinq) parts sociales de classe A2; 12.376.432 (douze millions trois cent soixante-seize mille quatre cent trente-deux) parts sociales de classe B2; 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante-huit mille huit cent soixante-dix) parts sociales de classe C2; 939.718 (neuf cent trente-neuf mille sept cent dix-huit) parts sociales de classe D2, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.300.000 EUR (un million trois cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 5.660.202,50 EUR (cinq millions six cent soixante mille deux cent deux Euros et cinquante Cents) à 6.960.202,50 EUR (six millions neuf cent soixante mille deux cent deux Euros et cinquante Cents) par l'émission de (i) 9.069.632 (neuf millions soixante-neuf mille six cent trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires A, (ii) 2.848.872 (deux millions huit cent quarante-huit mille huit cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires B, (iii) 865.176 (huit cent soixante-cinq mille cent soixante-seize) nouvelles parts sociales ordinaires C, et (iv) 216.320 (deux cent seize mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires D, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen de la conversion d'une partie de la prime d'émission de la Société en parts sociales;

2. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société; et

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés reconnaissent que la prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission") n'est pas allouée à une classe de parts sociales spécifique et qu'elle peut être convertie en parts sociales proportionnellement au pourcentage de parts sociales détenues par les associés dans le capital social de la Société.

Les Associés décident que la conversion d'une partie de la Prime d'Emission d'un montant de 1.300.000 EUR (un million trois cent mille Euros) aura lieu uniquement contre l'émission de parts sociales ordinaires de la Société.

Conformément au bilan intermédiaire en date du 30 juin 2015, la Prime d'Emission s'élève à 48.516.219 EUR (quarante-huit millions cinq cent seize mille deux cent dix-neuf Euros).

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.300.000 EUR (un million trois cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 5.660.202,50 EUR (cinq millions six cent soixante mille deux cent deux Euros et cinquante Cents) à 6.960.202,50 EUR (six millions neuf cent soixante mille deux cent deux Euros et cinquante Cents) par l'émission de (i) 9.069.632 (neuf millions soixante-neuf mille six cent trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires A, (ii) 2.848.872 (deux millions huit cent quarante-huit mille huit cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires B, (iii) 865.176 (huit cent soixante-cinq mille cent soixante-seize) nouvelles parts sociales ordinaires C, et (iv)

216.320 (deux cent seize mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires D (l'«Emission des Nouvelles Parts Sociales») d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen de la conversion en capital social d'une partie de la Prime d'Emission de la Société, pour un montant total de 1.300.000 EUR (un million trois cent mille Euros) (l'«Augmentation de Capital Social»).

Les Associés décident ensuite d'accepter l'émission à (i) ZEBRA BIS S.C. de 83.616 (quatre-vingt-trois mille six cent seize) nouvelles parts sociales ordinaires A par la conversion d'un montant de 8.361,60 EUR (huit mille trois cent soixante-et-un Euros et soixante Cents) de la Prime d'Emission (ii) APEF 5 - IZAR CI L.P. de 2.817.568 (deux millions huit cent dix-sept mille cinq cent soixante-huit) nouvelles parts sociales ordinaires A par la conversion d'un montant de 281.756,80 EUR (deux cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-six Euros et quatre-vingt Cents) de la Prime d'Emission, (iii) UBS FIDUCIARA S.p.A. de 66.144 (soixante-six mille cent quarante-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires A par la conversion d'un montant de 6.614,40 EUR (six mille six cent quatorze Euros et quarante Cents) de la Prime d'Emission, (iv) APEF 5 - JABBAH CI L.P. de 1.784.432 (un million sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-deux) nouvelles parts sociales ordinaires A par la conversion d'un montant de 178.443,20 EUR (cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-trois Euros et vingt Cents) de la Prime d'Emission, (v) Capital Dynamics European Co-investment Fund LP de 865.176 (huit cent soixante-cinq mille cent soixante-seize) nouvelles parts sociales ordinaires C par la conversion d'un montant de 86.517,60 EUR (quatre-vingt-six mille cinq cent dix-sept Euros et soixante Cents) de la Prime d'Emission and (vi) APEF 5 - KUMA CI L.P. de 1.643.512 (un million six cent quarante-trois mille cinq cent douze) nouvelles parts sociales ordinaires A par la conversion d'un montant de 164.351,20 EUR (cent soixante-quatre mille trois cent cinquante-et-un Euros et vingt Cents) de la Prime d'Emission, (vii) APEF 5 - PULSAR CI L.P. de 498.576 (quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-seize) nouvelles parts sociales ordinaires A par la conversion d'un montant de 49.857,60 EUR (quarante-neuf mille huit cent cinquante-sept Euros et soixante Cents) de la Prime d'Emission, (viii) APEF 5 - PIXYS US L.P. de 2.848.872 (deux millions huit cent quarante-huit mille huit cent soixante-douze) nouvelles parts sociales ordinaires B par la conversion d'un montant de 284.887,20 EUR (deux cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-sept Euros et vingt Cents) de la Prime d'Emission, (ix) APEF 5 - SYMA US L.P. de 2.175.784 (deux millions cent soixante-quinze mille sept cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires A par la conversion d'un montant de 217.578,40 EUR (deux cent dix-sept mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et quarante Cents) de la Prime d'Emission et (x) Mr. Maurizio Ferrari de 216.320 (deux cent seize mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires D par la conversion d'un montant de 21.632 EUR (vingt-et-un mille six cent trente-deux Euros) de la Prime d'Emission.

Deuxième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

ZEBRA BIS S.C.: 84.420 (quatre-vingt-quatre mille quatre cent vingt) parts sociales ordinaires A et 363.541 (trois cent soixante-trois mille cinq cent quarante-et-une) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

APEF 5 - IZAR CI L.P.: 2.844.660 (deux millions huit cent quarante-quatre mille six cent soixante) parts sociales ordinaires A et 12.240.428 (douze millions deux cent quarante mille quatre cent vingt-huit) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

UBS FIDUCIARA S.p.A.: 66.780 (soixante-six mille sept cent quatre-vingt) parts sociales ordinaires A et 287.038 (deux cent quatre-vingt-sept mille trente-huit) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

APEF 5 - JABBAH CI L.P.: 1.801.590 (un million huit cent un mille cinq cent quatre-vingt-dix) parts sociales ordinaires A et 7.752.271 (sept millions sept cent cinquante-deux mille deux cent soixante-et-onze) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

Capital Dynamics European Co-investment Fund LP: 873.495 (huit cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires C et 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante-huit mille huit cent soixante-dix) parts sociales de classe C2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

APEF 5 - KUMA CI L.P.: 1.659.315 (un million six cent cinquante-neuf mille trois cent quinze) parts sociales ordinaires A et 7.140.249 (sept millions cent quarante mille deux cent quarante-neuf) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

APEF 5 - PULSAR CI L.P.: 503.370 (cinq cent trois mille trois cent soixante-dix) parts sociales ordinaires A et 2.166.148 (deux millions cent soixante-six mille cent quarante-huit) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

APEF 5 - PIXYS US L.P.: 2.876.265 (deux millions huit cent soixante-seize mille deux cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires B et 12.376.432 (douze millions trois cent soixante-seize mille quatre cent trente-deux) parts sociales de classe B2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

APEF 5 - SYMA US L.P.: 2.196.705 (deux millions cent quatre-vingt-seize mille sept cent cinq) parts sociales ordinaires A et 9.452.330 (neuf millions quatre cent cinquante-deux mille trois cent trente) parts sociales de classe A2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

Mr. Maurizio Ferrari: 218.400 (deux cent dix-huit mille quatre cents) parts sociales ordinaires D et 939.718 (neuf cent trente-neuf mille sept cent dix-huit) parts sociales de classe D2 d'une valeur nominal de 0,10 EUR (dix Cents d'Euro) chacune.

Le notaire acte que les 9.156.840 (neuf millions cent cinquante-six mille huit cent quarante) parts sociales ordinaires A; 2.876.265 (deux millions huit cent soixante-seize mille deux cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires B; 873.495 (huit cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires C; 218.400 (deux cent dix-huit mille quatre cents) parts sociales ordinaires D; 39.402.005 (trente-neuf millions quatre cent deux mille cinq) parts sociales de classe A2; 12.376.432 (douze millions trois cent soixante-seize mille quatre cent trente-deux) parts sociales de classe B2; 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante-huit mille huit cent soixante-dix) parts sociales de classe C2 and 939.718 (neuf cent trente-neuf mille sept cent dix-huit) parts sociales de classe D2 mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur la résolution à prendre ci-dessous.

Troisième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 6.960.202,50 EUR (six millions neuf cent soixante mille deux cent deux Euros et cinquante Cents), constitué de 69.602.025 (soixante-neuf millions six cent deux mille vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, divisé entre:

(i) 13.125.000 (treize millions cent vingt-cinq mille) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), à savoir:

- 9.156.840 (neuf million cent cinquante-six mille huit cent quarante) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires A»);

- 2.876.265 (deux millions huit cent soixante-seize mille deux cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires B»);

- 873.495 (huit cent soixante-treize mille quatre cent quatre-vingt-quinze) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires C»); et

- 218.400 (deux cent dix-huit mille quatre cents) parts sociales ordinaires de classe D, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires D»);

et (ii) 56.477.025 (cinquante-six millions quatre cent soixante-dix-sept mille vingt-cinq) secondes parts sociales préférentielles (les «Secondes Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:

- 39.402.005 (trente-neuf millions quatre cent deux mille cinq) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe A2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A2»),

- 12.376.432 (douze millions trois cent soixante-seize mille quatre cent trente-deux) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe B2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B2»),

- 3.758.870 (trois millions sept cent cinquante-huit mille huit cent soixante-dix) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe C2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C2»), et

- 939.718 (neuf cent trente-neuf mille sept cent dix-huit) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe D2, d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D2»).»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ quatre mille euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WIANDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18237. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015134867/390.

(150145968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Mikko S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 66.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015135012/9.
(150146200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Rolinsky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 42.914.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015135163/9.
(150145349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Alta Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 18.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.009.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 11 août 2015

En date du 11 août 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Chaim Yaakov MILLER, né le 9 mai 1974 à Baltimore, Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 345, Park Avenue, 10154 New York, Etat de New York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 20 juillet 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est composé à partir du 20 juillet 2015 comme suit:

- Monsieur Christopher PLACCA, gérant de classe A
- Monsieur Joseph GREENBERG, gérant de classe A
- Monsieur Chaim Yaakov MILLER, gérant de classe A
- Madame Antonella GRAZIANO, gérant de classe B
- Monsieur Olivier HAMOU, gérant de classe B
- Madame Sonia BALDAN, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Alta Energy Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015138631/24.

(150150952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

Doriata A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 199.159.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, den zehnten Juli.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg(Großherzogtum Luxembourg);

Ist erschienen:

Herr Sinan YAPRAK, Immobilienkaufmann, wohnhaft in D-12347 Berlin, Jahnstrasse 8.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen der Vertragspartei und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung «DORIATA A.G.» gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung jedweder Art an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung, Geschäftsführung, Verwaltung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Sie kann außerdem Patente, Warenzeichen und Markenrechte besitzen, erwerben, veräußern und verwerten, sowie intellektuelles Eigentum jeglicher Art. Sie kann Lizenzen vergeben, zwecks Nutzung der vorerwähnten Rechte.

Sie kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt oder in denen Sie ein Interesse besitzt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vornehmen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft fördern könnten.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUND DREISSIG TAUSEND EURO (31.000.-EUR) eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT EURO (100.-EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht und welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einperson Aktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Mittwoch des Monats August jeden Jahres um 13.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2015.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2016.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar bis fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (EUR 7.750,-).

Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr neuhundertfünfzig (950.-EUR).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Sinan YAPRAK, Immobilienkaufmann, wohnhaft in D-12347 Berlin, Jahnstrasse 8.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft LCG INTERNATIONAL AG (RC B 86.354), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2020 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. YAPRAK, R. ARRENSDORFF.

Enregistré a Luxembourg Actes Civils 1, le 10 juillet 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 21599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 07 août 2015.

Référence de publication: 2015136472/124.

(150147966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

RR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 138.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135167/9.

(150145882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

RR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 138.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135168/9.

(150145883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Ethis Foundation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 192.389.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ETHIS FOUNDATION" (numéro d'identité 2014 22 23 571), avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 192.389, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 novembre 2014, publié au Mémorial C, numéro 3945 du 19 décembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohamed EL BAKKALI, administrateur de société, demeurant à Pommerloch,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Saïd EL BAKKALI, administrateur de société, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de trente-trois millions d'euros (€ 33.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de soixante-treize mille neuf cents euros (€ 73.900.-) à trente-trois millions soixante-treize mille neuf cents euros (€ 33.073.900.-), sans création d'actions nouvelles.

2) Souscription et libération de la prédite augmentation de capital par un apport en nature.

3) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

L'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de trente-trois millions d'euros (€ 33.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de soixante-treize mille neuf cents euros (€ 73.900.-) à trente-trois millions soixante-treize mille neuf cents euros (€ 33.073.900.-), sans création d'actions nouvelles.

Souscription - Libération

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la prédite augmentation de capital les deux actionnaires existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, à savoir:

- 1) Monsieur Mohamed EL BAKKALI, administrateur de société, demeurant à L-9638 Pommerloch, 5, Berlerstrooss, à concurrence de cinquante pour cent (50%);
- 2) Monsieur Saïd EL BAKKALI, administrateur de société, demeurant à B-1030 Bruxelles, rue Kessels, 49, à concurrence de cinquante pour cent (50%).

Ensuite de quoi, Messieurs Mohamed EL BAKKALI et Saïd EL BAKKALI, préqualifiés, ont déclaré souscrire à la totalité de la prédite augmentation de capital, dans les proportions ci-dessus indiquées et la libérer intégralement par un apport en nature consistant en l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur le montage de financements dénommé «Sharia compatible» pour le Grand-Duché de Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas, dont les éléments servant de base à ce montage ont fait l'objet d'un dépôt au nom des deux souscripteurs auprès de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle (OBPI) en date du 1^{er} avril 2015 (dépôt numéro 063347 sous la référence Hyp/ShariaCompliant/Idepot), dont une copie paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, en un know-how considérable en la matière, en des droits sur la base de données correspondante, en des droits d'auteur sur les contrats, comprenant les droits de reproduction et d'exploitation de ceux-ci, ainsi que sur l'étude juridique réalisée sur chaque marché du Projet Ethis (droits expressément cédés par le trois cabinets d'avocats ayant collaboré à leur rédaction, à savoir respectivement Janson Baugniet, AKD et Molitor, avec engagement d'exclusivité et de non-concurrence), en des droits sur le dépôt de la marque Benelux ETHIS Foundation auprès de l'OBPI en date du 23 juillet 2015 (dépôt numéro 1314443), dont une copie paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles, ainsi que sur le nom commercial ETHIS et en des droits sur les noms de domaines suivants: ethiscrowd.com, ethiscrowd.eu, ethisfoundation.be, ethisfoundation.com, ethisfoundation.fr, ethisinvest.be, ethisinvest.com.

La contribution a été examinée par le Cabinet de révision agréé «BJNP Audit» à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines, c/o Monsieur Jean-Nicolas LEGLISE, réviseur d'entreprises agréé, en vertu d'un rapport daté de ce jour, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prédit rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences et sous réserve de la réalisation des hypothèses émises pour élaborer les business plans utilisés dans l'évaluation des Apports faite par le Conseil d'Administration, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des Apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions suite aux crédits Apports."

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Al 1^{er}** . Le capital social est fixé à trente-trois millions soixante-treize mille neuf cents euros (€ 33.073.900.-), représenté par onze mille cent vingt (11.120) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six mille six cents euros (€ 6.600.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. EL BAKKALI, J-M. WEBER, S. EL BAKKALI, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24742. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137281/90.

(150149179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

RR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 138.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135169/9.

(150145884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.113.

L'adresse de Jordane Ziebel, représentant permanent de la Succursale, a changé et se trouve désormais au 153, rue de Lagrange, Résidence Les Aurores, 57100 Manom, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sandhills East Ltd., Luxembourg Branch

Un Mandataire

Référence de publication: 2015135175/12.

(150145745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

Silver Knight B Antony 2013 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.902.

Les statuts coordonnés au 24 juillet 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 06 août 2015.

Référence de publication: 2015135179/10.

(150146427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

music:LX, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 16, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg F 8.084.

Suite à l'assemblée générale du 29 Juin 2015 le conseil d'administration à décider de changer les statuts suivants de l'asbl:

Art. 4. Peut être admise comme membre de l'association toute personne physique ou morale issue d'un des secteurs de la musique luxembourgeoise, enregistrée ou live, de même que toute personne physique ou morale reconnue pour ses compétences en matière de promotion de la musique, au Luxembourg et à l'étranger.

L'admission d'un nouveau membre doit être proposée à l'unanimité par le Conseil d'Administration et approuvée à la majorité qualifiée par l'Assemblée Générale.

Le nombre des membres associés ne peut être inférieur à trois. Les premiers membres sont les membres-fondateurs soussignés.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'exclusion d'un membre peut être prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations qu'il a versées. Le membre ou son représentant, faisant l'objet d'une proposition d'exclusion, sera préalablement entendu par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixe le montant de la cotisation annuelle qui se situera entre 10 et 250 euros.

Art. 5. L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président, ceci au courant du premier semestre de l'année. L'Assemblée Générale est aussi convoquée lorsque un cinquième des membres le demandent.

Les convocations, indiquant la date, l'heure et le lieu auxquels se tiendra l'Assemblée Générale seront envoyées par courrier électronique, sinon par lettre, au moins huit jours avant la date de l'assemblée. Tout autre moyen de convocation pourra être décidé par l'Assemblée Générale. L'ordre du jour sera annexé à la convocation.

Le Conseil d'Administration peut décider qu'il sera pris des résolutions sur des points ne figurant pas à l'ordre du jour.

Art. 7. Sont de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale:

- la nomination et la révocation des administrateurs;
- l'approbation du rapport et des comptes;
- la décharge du Conseil d'Administration;
- l'approbation du budget;
- la fixation de la cotisation annuelle;
- les modifications des statuts;
- la nomination de réviseurs des caisses;
- la dissolution de l'association.

Art. 8. L'Assemblée Générale prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, le président ou son remplaçant aura voix prépondérante. Le vote se fera à main levée ou par bulletin, à moins qu'un scrutin secret ne soit demandé par un membre. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées par le secrétaire dans un registre tenu au siège de l'association où tous les membres et les tiers pourront en prendre connaissance.

Art. 12. Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le président ou, en cas de son absence, par le vice-président, sinon par le membre le plus âgé.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la moitié des administrateurs est présente ou représentée. Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter aux délibérations, mais chaque administrateur ne peut se faire représenter que par un seul autre administrateur. Le Mandat doit être écrit.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 13. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de l'association doit être atteint. Toutes les attributions qui ne sont pas spécifiquement assignées à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

A l'égard des tiers, l'association sera valablement engagée par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration, dont au moins un des signataires suivants: le président, le vice-président, le secrétaire ou le trésorier. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans les actes judiciaires et extrajudiciaires.

Il peut déléguer la seule gestion journalière des affaires de l'association, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, à un membre du conseil d'administration ou à un tiers.

Les attributions et les rémunérations éventuelles de ces personnes seront arrêtées par le Conseil d'Administration

Chapitre 6. Comptes

Art. 15. Les recettes de l'association consistent en:

- les cotisations des membres,
- les dons et legs autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif
- les subventions
- les recettes des manifestations et activités qu'elle organise ou co-organise,
- cette énumération n'étant pas limitative.

Art. 16. L'Assemblée Générale désigne annuellement deux réviseurs des caisses qui ne peuvent être membre du Conseil d'Administration. Les réviseurs des caisses sont chargés de vérifier toutes les pièces financières concernant l'association, de contrôler les comptes dressés par le trésorier et de vérifier que les documents comptables reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Ils présentent un rapport afférent à l'Assemblée Générale appelée à voter sur les comptes sociaux.

Art. 17. Le Conseil d'Administration présente annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé ainsi qu'un budget prévisionnel sur l'exercice à venir. L'Assemblée Générale vote sur l'approbation des comptes, sur la décharge à donner aux administrateurs après avoir entendu les rapports respectifs des membres du Conseil d'Administration et des réviseurs des caisses.

Art. 19. En cas de dissolution de l'association, l'actif net sera affecté, après liquidation du passif, à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 3 des statuts.

Référence de publication: 2015136967/77.

(150149278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alter Domus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.555.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of July
Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg.

There appeared

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 31,752,700.-, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B136.477,

duly represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, is the sole partner (the "Sole Partner") of "Alter Domus Group S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 36,600,000.-, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B160.555 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 20 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1504 of 7 July 2011. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2746 on 10 November 2011.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide on the following agenda:

Agenda

1) To change the object of the Company by adding the two following paragraphs:

"The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

2) Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation following the above decision.

3) Miscellaneous

The Sole Partner then passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Partner decides to change the object of the Company by adding the two following paragraphs:

"The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Second resolution:

As a consequence of the previous resolution, the Sole Partner decides to amend article 2 of the article of incorporation to read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's object is to perform directly or indirectly and independently all activities of an “expert-comptable et fiscal”.

The Company's object is also to exercise any activity linked to the above mentioned paragraph, amongst others holding Luxembourg or foreign companies exercising similar or complementary activities.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named on the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu

Alter Domus Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de EUR 31.752.700,-, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de «Alter Domus Group S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec un capital social de EUR 36.600.000,-, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.555 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1504 du 7 juillet 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2746 du 10 novembre 2011.

Le comparant représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Changer l'objet social de la Société en ajoutant les deux paragraphes suivants:

«La Société pourra accorder assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société faisant partie du même groupe ainsi qu'à toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées, de toute autre société faisant partie du même groupe ainsi que de toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. La Société pourra encore nantir, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

De manière générale, elle pourra apporter assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et entreprendre toute opération qu'elle jugera nécessaire dans l'accomplissement et le développement de son objet».

2) Amendement subséquent de l'article 2 des statuts suite à la décision ci-dessus.

3) Divers

L'Associé Unique prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de changer l'objet social de la Société en ajoutant les deux paragraphes suivants:

«La Société pourra accorder assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société faisant partie du même groupe ainsi qu'à toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées, de toute autre société faisant partie du même groupe ainsi que de toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. La Société pourra encore nantir, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

De manière générale, elle pourra apporter assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et entreprendre toute opération qu'elle jugera nécessaire dans l'accomplissement et le développement de son objet».

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la profession d'expert-comptable et fiscal.

Elle peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal. La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

La Société pourra accorder assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société faisant partie du même groupe ainsi qu'à toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. Elle pourra aussi donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées, de toute autre société faisant partie du même groupe ainsi que de toute autre entité ou personne, sous réserve que la Société ne conclue pas de transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir les autorisations requises. La Société pourra encore nantir, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

De manière générale, elle pourra apporter assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et entreprendre toute opération qu'elle jugera nécessaire dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22773. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015136275/146.

(150148342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2015.

Property Capital Partners SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.422.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July,
before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Property Capital Partners SPF S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) in the form of a family estate management company (société de gestion de patrimoine familial), with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 158422 (the Company). The Company was incorporated on 19 January 2011 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in

Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 794 of 22 April 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 30 October 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 3287 dated 24 December 2013.

The Meeting opens and the Meeting elects Mr Jeannot Weyer, residing professionally in Munsbach as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Jacques Graas, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary) and the Meeting elects Mr John Hames, residing professionally in Munsbach as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed by the representative of the Shareholders and the undersigned notary, will also remain attached to the present minutes to be filed with this deed with the registration authorities.

The Bureau having thus being constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. That 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing 100 % of the subscribed share capital of the Company are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted, quorate and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. The agenda of the Meeting (the Agenda) is worded as follows:

1) Issuance of a new share of a new class of shares (to be denominated Preferred Share) with such Preferred Share ranking *pari passu* in all respects with the ordinary shares of the Company save that the Preferred Share shall have a preference feature whereby in case of an exit for whatever reason and at whatever level, the Preferred Share will entitle its holder to receive a certain percentage of the amount exceeding the cash required to achieve a certain IRR agreed in writing between the Company and the holder of the Preferred Share and meeting those success elements agreed in writing between the Company and the holder of the Preferred Share;

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand Euro) represented by 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each to EUR 1,870,001 (one million eight hundred and seventy thousand and one Euro) by way of the issuance of 1 (one) Preferred Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

3) Intervention, subscription to and payment in full of the Preferred Share by means of a contribution in cash;

4) Subsequent amendments to the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association (the Articles) in order to reflect the above changes;

5) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any member of the board of directors of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the Preferred Share; and

6) Miscellaneous.

The Meeting, after deliberation, passed the following resolutions in accordance with article 20 of the articles of incorporation:

First resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares of the Company (to be denominated the Preferred Share), it being understood that the new Preferred Share will be issued and subscribed for under the third resolution below. The Meeting notes that the Preferred Share will rank *pari passu* in all respects with the ordinary shares of the Company save that the Preferred Share shall have a preference feature whereby in case of an exit for whatever reason and at whatever level, the Preferred Share will entitle its holder to receive a certain percentage of the amount exceeding the cash required to achieve a certain IRR agreed in writing between the Company and the holder of the Preferred Share and meeting those success elements agreed in writing between the Company and the holder of the Preferred Share.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (un Euro) in order to bring the share capital from its present amount of to EUR 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand Euro) represented by 1,870,000 (one million eight hundred seventy thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each to EUR 1,870,001 (one million eight hundred and seventy thousand and one Euro) by way of the issuance of 1 (one) Preferred Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro) by way of the issuance of the Preferred Share.

After the report of the board of directors to the shareholders in order to satisfy the terms of article 32-3(5) of the Luxembourg companies act dated 10 August 1915 having been read and acknowledged, the Meeting resolves to record

that the shareholders have waived their preferential subscription rights or, as the case may be, not exercised their preferential subscription rights and to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the Preferred Share and the Meeting hereby records the following intervention, subscription to and full payment of the Preferred Share as follows:

Intervention - Subscription - Payment

K35 Equity, Société Civile, a civil company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered seat at 7, rue Gabriel Lippmann, in Munsbach L-5365 not yet registered with the Luxembourg Trade and Company Registry, here jointly represented by Messrs John Hames and Jeannot Weyer in their capacity as managers of the Company (the New Shareholder), declares to subscribe to 1 (one) Preferred Share with a nominal value of EUR 1 (one Euro), fully pay it up by way of a payment in cash in an amount of EUR 1 (one Euro) so that the amount of EUR 1 (one Euro) paid by the New Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary and the notary expressly bears witness to it.

The Meeting notes that as from the end of the present Meeting, the New Shareholder is a shareholder of the Company and that it is entitled to deliberate and to vote, in accordance with the rights attached to the Preferred Share, on all items put in the resolutions of the Shareholders.

Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at one million eight hundred and seventy thousand and one Euro (1,870,001 Euro) represented by one million eight hundred and seventy thousand and one (1,870,001) shares with a nominal value of one Euro (1 Euro) each divided into one million eight hundred and seventy thousand ordinary shares (1,870,000) and one (1) preferred share.

Each of the ordinary shares and the preferred share shall be treated in all respects equally both in terms of voting and economic rights save that the preferred share shall entitle its holder, in case of an exit, to a certain percentage of the amount exceeding the cash required to achieve a certain IRR agreed in writing between the Company and the holder of the Preferred Share and meeting those success elements agreed in writing between the Company and the holder of the Preferred Share.”

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the Preferred Share in the share register.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at EUR 1,800.-.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Munsbach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet,
par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Property Capital Partners SPF S.A., une société anonyme sous forme de société de gestion de patrimoine familial, sise au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158422 (la Société). La Société a été constituée le 19 janvier 2011 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 794 du 22 avril 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés par la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg en date du 30 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 3287 du 24 décembre 2013.

L'Assemblée est ouverte et élit Monsieur Jeannot Weyer, résidant professionnellement à Munsbach, en tant que président de l'Assemblée (le Président).

Le Président désigne Monsieur Jacques Graas, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire (le Secrétaire) et l'Assemblée désigne Monsieur John Hames, résidant professionnellement à Munsbach, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence établie par les membres du Bureau, qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire de prendre acte que:

I.- Les 1.870.000 (un million huit cent soixante-dix mille) actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant 100 % du capital souscrit de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du jour) est libellé comme suit:

1. Emission d'une nouvelle action d'une nouvelle classe d'action (dénommée Action Préférentielle) étant entendu que cette Action Préférentielle sera traitée à tous égards également avec les actions ordinaires de la Société sauf que l'Action Préférentielle donnera au propriétaire de l'Action Préférentielle le droit de recevoir par préférence aux actions ordinaires de la Société un certain pourcentage du montant excédant le montant en espèce requis pour atteindre un certain retour sur investissement convenu par écrit entre la Société et le propriétaire de l'Action Préférentielle et étant aussi en accord avec des facteurs de mesure de réussite convenus par écrit entre la Société et le propriétaire de l'Action Préférentielle;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 1.870.000 EUR (un million huit cent soixante-dix mille euros) représenté par 1.870.000 (un million huit cent soixante-dix mille) actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à un montant de 1.870.001 EUR (un million huit cent soixante-dix mille un euros) par voie d'émission d'1 (une) Action Préférentielle ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

3. Intervention, souscription et paiement dans sa totalité de l'Action Préférentielle par voie d'un apport en espèce;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) de façon à y refléter les changements ci-dessus;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société de façon à refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité conférés à tout membre du conseil d'administration de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'Action Préférentielle; et

6. Divers.

L'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes conformément à l'article 20 des statuts:

Première résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe d'action (devant être dénommée Action Préférentielle) étant entendu que cette Action Préférentielle sera émise et souscrite dans la troisième résolution ci-dessous. L'Assemblée note que l'Action Préférentielle sera traitée à tous égards également avec les actions ordinaires de la Société sauf que l'Action Préférentielle donnera au propriétaire de l'Action Préférentielle le droit de recevoir par préférence aux actions ordinaires de la Société un certain pourcentage du montant excédant le montant en espèce requis pour atteindre un certain retour sur investissement convenu par écrit entre la Société et le propriétaire de l'Action Préférentielle et étant aussi en accord avec des facteurs de mesure de réussite convenus par écrit entre la Société et le propriétaire de l'Action Préférentielle.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 EUR (un euro) de façon à porter le capital social de son montant actuel de 1.870.000 EUR (un million huit cent soixante-dix mille euros) représenté par 1.870.000 (un million huit cent soixante-dix mille) actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune à un montant de 1.870.001 EUR (un million huit cent soixante-dix mille un euros) par voie d'émission d'1 (une) Action Préférentielle ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) par voie d'émission de l'Action Préférentielle.

Après lecture et prise en compte du rapport du Conseil d'administration aux actionnaires en vue de satisfaire les besoins de l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée décide de constater que les actionnaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription ou, selon le cas, décidé de ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription, et d'accepter et d'acter l'intervention, la souscription et le paiement complet de l'Action Préférentielle comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

K35 Equity, Société Civile, une société civile constituée selon le droit du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, à Munsbach L-5365 non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de et à Luxembourg, ici représentée par Messieurs John Hames et Jeannot Weyer en leur qualité de gérants de la Société (le Nouvel Actionnaire), déclare souscrire 1 (une) Action Préférentielle ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro), de la payer entièrement au moyen d'un paiement en espèce d'un montant de 1 EUR (un euro) de sorte que le montant de 1 EUR (un euro) payé par le Nouvel Actionnaire est dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire et le notaire en prenant expressément acte.

L'Assemblée prend note qu'à compter de la fin de la présente Assemblée, le Nouvel Actionnaire sera un actionnaire de la Société et qu'il aura le droit de délibérer et voter, en accord avec les droits attachés à l'Action Préférentielle, sur tous les points soumis au vote des Actionnaires.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et partant modifie le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts afin y refléter les résolutions ci-dessus, et de façon à lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est établi à un million huit cent soixante-dix mille un euros (1.870.001 euros) représenté par un million huit cent soixante-dix mille une (1.870.001) actions ayant une valeur nominale de un euro (1EUR) chacune divisées en un million huit cent soixante-dix mille (1.870.000) actions ordinaires et une (1) action préférentielle.

Chacune des actions ordinaires et de l'action préférentielle sera traitée à tous égards de façon égale à la fois en ce qui concerne les droits de vote et les droits économiques sauf que l'action préférentielle donnera à son propriétaire le droit de recevoir par préférence aux actions ordinaires de la Société un certain pourcentage du montant excédant le montant en espèce requis pour atteindre un certain retour sur investissement convenu par écrit entre la Société et le propriétaire de l'action préférentielle et étant aussi en accord avec des facteurs de mesure de réussite convenus par écrit entre la Société et le propriétaire de l'action.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société de façon à y refléter les changements repris ci-dessus avec pouvoir et autorité individuels donnés à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement de l'Action Préférentielle dans le registre des actionnaires.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.800.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée se clôt.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les parties comparantes mentionnées ci-dessus l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et à la demande de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: J. WEYER, J. GRAAS, J. HAMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23952. Reçu soixante-quinze euros 75.- EUR.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 août 2015.

Référence de publication: 2015135094/221.

(150145682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

DMC Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.016.575,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.963.

EXTRAIT

Il résulte de contrats de transfert de parts sociales signés en date du 16 juillet 2015 que les transferts suivants ont été effectués:

- Bridgepoint SAS agissant pour le compte de Bridgepoint Europe III 4 FCPR, associé de la Société, a transféré deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie A, deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie B, deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie C, deux cent une (201) parts sociales ordinaires de catégorie D et deux cent une (201) parts sociales ordinaires de catégorie E, détenues dans la Société à M. Greg Zahalka, né le 7 septembre 1969 à South

Dakota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 10142 Yates Court North, Brooklyn Park, Minnesota 55443, Etats-Unis d'Amérique;

- Bridgepoint SAS agissant pour le compte de Bridgepoint Europe III 4 FCPR, associé de la Société, a transféré deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie A, deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie B, deux cents (200) parts sociales ordinaires de catégorie C, deux cent une (201) parts sociales ordinaires de catégorie D et deux cent une (201) parts sociales ordinaires de catégorie E, détenues dans la Société à M. Robert Hobbs, né le 28 décembre 1960 à Vallejo, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4017 Paloverd DR NW, Kennesaw, Géorgie 30144-1186, Etats-Unis d'Amérique;

- Bridgepoint SAS agissant pour le compte de Bridgepoint Europe III 5 FCPR, associé de la Société, a transféré cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie A, cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie C, cent quarante-sept (147) parts sociales ordinaires de catégorie D et cent quarante-sept (147) parts sociales ordinaires de catégorie E, détenues dans la Société à M. Greg Zahalka, né le 7 septembre 1969 à South Dakota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 10142 Yates Court North, Brooklyn Park, Minnesota 55443, Etats-Unis d'Amérique;

- Bridgepoint SAS agissant pour le compte de Bridgepoint Europe III 5 FCPR, associé de la Société, a transféré cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie A, cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie B, cent quarante-six (146) parts sociales ordinaires de catégorie C, cent quarante-sept (147) parts sociales ordinaires de catégorie D et cent quarante-sept (147) parts sociales ordinaires de catégorie E, détenues dans la Société à M. Robert Hobbs, né le 28 décembre 1960 à Vallejo, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4017 Paloverd DR NW, Kennesaw, Géorgie 30144-1186, Etats-Unis d'Amérique;

- Bridgepoint SAS agissant pour le compte de Bridgepoint Europe III 6 FCPR, associé de la Société, a transféré six cent soixante-neuf (669) parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie D et six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie E, détenues dans la Société à M. Greg Zahalka, né le 7 septembre 1969 à South Dakota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 10142 Yates Court North, Brooklyn Park, Minnesota 55443, Etats-Unis d'Amérique; et

- Bridgepoint SAS agissant pour le compte de Bridgepoint Europe III 6 FCPR, associé de la Société, a transféré six cent soixante-neuf (669) parts sociales ordinaires de catégorie A, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie B, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie C, six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie D et six cent soixante-dix (670) parts sociales ordinaires de catégorie E, détenues dans la Société à M. Robert Hobbs, né le 28 décembre 1960 à Vallejo, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4017 Paloverd DR NW, Kennesaw, Géorgie 30144-1186, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015138093/49.

(150149735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Coach Technical Center (en abrégé C.T.C. S.A.), Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.215.

—
Extrait des résolutions de l'Administrateur Unique prises en date du 31 mars 2015

Le siège social de la société est transféré de son adresse actuelle 1A, rue de Trèves, L-2632 Luxembourg au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 mars 2015.
Certifié sincère et conforme
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2015137196/15.

(150149556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Coliod S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 188.032.

—
EXTRAIT

Et il est à noter que le siège social du gérant unique:

Colony Luxembourg S.à r.l. a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Najat Mokhnache

Mandataire habilité

Référence de publication: 2015137200/16.

(150149382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

CA Com International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.
R.C.S. Luxembourg B 182.048.

L'an deux mil quinze, le deux juillet.

Pardevant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société à responsabilité limitée "CA COM INTERNATIONAL" (la «Société»), ayant son siège social au 21 A rue de la Libération, L-7347 Steinsel,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 25 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 120 du 14 janvier 2014,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 182048.

L'Assemblée est ouverte à 11H20 heures sous la présidence de Monsieur Antoine d'Espous, demeurant Domaine de Guilhermain, F- 34130 Maugeio (France),

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Aleth Hendessi, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Schönberger, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg.

- Divers.

II.- Les associés représentés à la présente Assemblée et le nombre de parts sociales dont ils disposent ont été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire des associés représentés.

III.- Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

IV.- Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente Assemblée, paraphées «ne varietur» par la mandataire desdits actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

V.- L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 21 A rue de la Libération, L-7347 Steinsel au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg et modifie en conséquence l'article 4.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.1.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg».

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée à 11H25 heures.

127323

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée, s'élève approximativement à la somme de huit cents cinquante euros 850,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signés: A. D'ESPOUS, D. SCHÖNBERGER, M-A HENDESSI, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15578. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137174/52.

(150149589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

CA Animation, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 113.856.

L'an deux mil quinze, le deux juillet.

Par-devant Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») de la société anonyme "CA ANIMATION" (la «Société»), ayant son siège social au 21 A rue de la Libération, L-7347 Steinsel,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 834 du 26 avril 2006; les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 559 du 7 mars 2013,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 113856.

L'Assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Antoine d'Espous, demeurant Domaine de Guilhaerman, F-34130 Manguio (France),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Edouard d'Espous, demeurant Château de Boisbonnard, F-37260 Villeperdue (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arthur d'Espous, demeurant Château de Boisbonnard, F-37260 Villeperdue (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg.

- Divers.

II.- Les actionnaires représentés à la présente Assemblée et le nombre d'actions dont ils disposent ont été portés sur une liste de présence, signée par la mandataire des actionnaires représentés.

III.- Ladite liste de présence, après avoir été signée « ne varietur » par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

IV.- Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, paraphées « ne varietur » par la mandataire desdits actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

V.- L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 21 A rue de la Libération, L-7347 Steinsel au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg et modifie en conséquence l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg».

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à ... heures.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette assemblée, s'élève approximativement à la somme de huit cents cinquante euros (850,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signés: E. D'ESPOUS, A. D'ESPOUS, A. D'ESPOUS, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/15580. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137173/55.

(150149557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Cidron SuperPay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 116.010,00.

Siège social: L-1748 Lux-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 186.452.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozzi laan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

L'adresse de Monsieur Claes-Johan Geijer, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137149/14.

(150148654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Circle 1 Luxembourg Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137152/10.

(150149552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Centrum Alexa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.510.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt juillet.

Par devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

“Centrum Development S.A.”, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4 rue Dicks L-1417 Luxembourg, enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 105.723, en tant qu'associé unique («l'Associé Unique»);

Ici représentée par Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 juin 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la société «Centrum Alexa S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4 rue Dicks L-1417 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.510, (ci-après nommée la "Société").

Le capital social émis de la Société est actuellement de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, entièrement libérée.

Réunissant en ses mains la totalité des parts sociales de la Société, l'Associée Unique a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité et d'agir en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes de liquidation de la Société au jour du présent acte;

L'Associée Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associé Unique et que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés; pour toutes dettes éventuelles (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnues de la Société et non payées à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la Société est dissoute et la liquidation de la Société considérée comme clôturée.

L'Associée Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à compter de la date du présent acte à l'adresse suivante: 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

L'Associé Unique déclare que les fonds de la Société ne proviennent pas, respectivement que l'Associé Unique ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substance médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante (750,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 22 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12257. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 10 août 2015.

Référence de publication: 2015137138/56.

(150148659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Celsius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 198.281.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 juillet 2015.
Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015137137/13.

(150148933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Capital Safety Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 61.767.355,50.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.563.

—
EXTRAIT

Hupah Investor Holdings S.à r.l., l'associé unique de la Société, a transféré l'intégralité des 123,534,711 parts sociales détenues dans la Société à 3M West Europe B.V., une société ayant son siège social à Molengraaffsingel 29, 2629 JD Delft, Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chamber of Commerce sous le numéro 60872357, avec effet au 3 août 2015, de telle sorte que 3M West Europe B.V. est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137133/15.

(150149394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

C.L.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 175.643.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015137131/10.

(150149488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

BESHF Luxco 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.710.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 7 août 2015

L'associé unique de la Société a pris acte et a accepté la démission de Arno Hagemans de ses fonctions de gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et a décidé de nommer avec effet immédiat Markus Süß, dont l'adresse se situe à Gewerbehof 3/210, 6330 Kufstein, Autriche, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 7 août 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Xavier Jongen, gérant de classe A;
- Markus Süß, gérant de classe A;
- Simon Maire, gérant de classe B;
- Joost Tulkens, gérant de classe B; et
- Richard Berkelmans, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BESHF Luxco 1

Un mandataire

Référence de publication: 2015137104/21.

(150149545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Dyle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 178.303.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 03 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015137223/13.

(150149383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Dynamic Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 75.976.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2015137224/11.

(150149417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

GEFCO S.A., Gestion Financière et Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 51, rue des 3 Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 44.091.

Les comptes annuels du 01/01/2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015137349/10.

(150148952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

GFIX Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 190.800.

In the year two thousand and fifteen, the twenty-second day of July,
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TG Holding Malta Ltd, a limited liability company existing under the laws of Malta, having its registered office at GFI House, Territorials Street, Mriehel, BKR 3000 Malta, registered with the MFSA Registry of Companies of Malta under number C 51211,

here represented by Mr. Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of GFIX Luxco S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 190.800, incorporated on September 19, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3385 of November 13, 2014. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation.

The appearing party, representing the entire share capital, has recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

127328

Agenda

1. Dissolution and liquidation of the Company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous.

and has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”), the sole shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr. Ingo BEDNARZ, born in Siegen, Germany, on October 14, 1976, professionally residing at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juillet.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

TG Holding Malta Ltd, une société (limited liability company) existant selon les lois de Malte, ayant son siège social au GFI House, Territorials Street, Mriehel, BKR 3000 Malte, immatriculée auprès du MFSA Registry of Companies of Malta sous le numéro C 51211,

ici représentée par Monsieur Alexander OLLIGES, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante déclare être l'associé unique de GFIX Luxco S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 190.800, constituée en date du 19 septembre 2014 selon acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3385 du 13 novembre 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Ingo BEDNARZ, né le 14 octobre 1976 à Siegen, Allemagne, résidant professionnellement au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'assemblée générale des associés.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le Liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: A. OLLIGES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17076. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137353/106.

(150149037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Fjord AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 38, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 123.641.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2015 que:

1- Le siège social a été transféré du: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la foire au 38, Rangwee L-2412 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015137303/13.

(150149574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

**GIM Specialist Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. J.P. Morgan Specialist Funds).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 151.450.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015137447/14.

(150148915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Intermade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 171.453.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015137442/10.

(150149326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Imbrazo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.097.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 juin 2015

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte les démissions de Messieurs Pasqualino Maturo, Stéphane Biver et Alain Noullet de leurs mandats d'administrateurs.

2. L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateurs de la Société, avec effet au 30 juin 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2018:

Administrateur A:

Monsieur Marco Zoso, né à Gosselies (Belgique), le 30/12/1958, demeurant 569 Chaussée de Bruxelles, B-6210 Frasnes-Les-Gosselies.

Administrateur B:

Monsieur Thierry Hellers, né le 13/09/1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

3. L'Assemblée accepte la démission de la société Data Graphic S.A. de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet au 30 juin 2015.

4. L'Assemblée nomme à la fonction de Commissaire aux comptes, la société G.T. Fiduciaires S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 121 820, avec effet au 30 juin 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2018.

5. L'Assemblée décide de transférer son siège actuel vers le 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015137431/28.

(150148832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

IM Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.240.

EXTRAIT

Monsieur Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 1^{er} juillet 2015 de son mandat de gérant de la société IM GROUP S.A.R.L., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124 240 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2015137429/15.

(150148447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Imagine-SCT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 175.970.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée «MOGELUX», ayant son siège social à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 143.059,

ici représentée par Monsieur Pierre CATRY, comptable, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1.- Que la société à responsabilité limitée «IMAGINE-SCT», (ci-après «la Société»), avec siège social à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 175.970, a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1103 du 10 mai 2013.

2.- Que le capital social s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

3.- Que la partie comparante, en tant qu'associée unique, décide de dissoudre, avec effet immédiat, la Société, qui a interrompu ses activités et de la mettre en liquidation.

4.- Que la partie comparante déclare connaître parfaitement la situation financière de la Société.

5.- Que la partie comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour, avant tout paiement d'actifs à sa personne en tant qu'associée unique.

6.- Que la liquidation de la Société est achevée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

7.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

8.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8310 Capellen, 56, route d'Arlon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pierre CATRY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation GAC/2015/6595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015137430/47.

(150149093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

IE.Lex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 199.233.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le quatre août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Maître Daniel PHONG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Lequel comparant est ici représenté par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 24 juillet 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris les activités d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toutes les activités afférentes comprises au sens le plus large mais compatibles avec le statut d'avocat (comme entre autres les conférences, l'enseignement, la publication d'articles, de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

La société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de IE.LEX S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011.

Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat ou d'incapacité de l'associé unique, la Société sera dissoute à moins que l'article 2 des présents statuts n'ait été modifié pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la société.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 et dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de la qualité d'avocat ou d'incapacité d'un associé,

les parts sociales seront rachetées selon les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat, ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Souscription et libération du capital social

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Maître Daniel PHONG, prénommé.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ neuf cents Euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:
Maître Daniel PHONG, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
- 2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 août 2015. Relation: GAC/2015/6832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137423/113.

(150149240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

JPL Design, Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 69, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.601.

L'an deux mille quinze, le trois août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «JPL DESIGN», avec siège social à L-9806 Hosingen, 69, Haaptstrooss.

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 mai 2013, publié au Mémorial C numéro 1717 du 17 juillet 2013 inscrite au registre des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.177.601.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pol LOMRY, technicien industriel, né le 26 juillet 1966 à Vielsalm en Belgique, demeurant à B-6690 Vielsalm, 81A, Beche L'assemblée renonce à l'unanimité à la nomination d'un scrutateur et d'un secrétaire.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

a) Changement de l'objet social

b) Divers Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social et en conséquence de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Objet.** La Société a pour objet la vente et placement de poêles à pellets et accessoires, l'intermédiation commerciale pour panneaux solaires, la quincaillerie générale, la décoration intérieure et la vente de bijoux de fantaisie.

La société a également pour objet

- l'entretien, le dépannage et la réparation générale d'automobiles et d'autres véhicules légers (< 3,5 t) ainsi que le commerce d'intermédiaire du commerce d'équipements de véhicules automobiles.

- la vente et l'entretien de piscines, de panneaux thermiques et de système de climatisation;

- la vente de vêtements et accessoires de modes aux professionnels ou aux particuliers.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.»

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 9.00 heures.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société et évalués à huit cent euros (800.-€).

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, le comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pol LOMRY, Florence LOMRY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 5 août 2015. Relation: DAC/2015/13113. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137462/66.

(150149012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Interlignum S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.537.

— DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Eugen DECKER, né le 23 avril 1934 à Trèves (Allemagne), demeurant à D-54497 Morbach (Allemagne), 31, Hochwaldstrasse («l'Actionnaire Unique»)

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "INTERLIGNUMS.A.", société anonyme avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 34 537, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me Franck BADEN, alors résidant à Luxembourg, en date du 13 juillet 1990, publié au Mémorial C numéro 35 de 1991.

2.- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

3.- L'Actionnaire Unique est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- L'Actionnaire Unique agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- L'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- L'Actionnaire Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'Actionnaire Unique en sa qualité d'actionnaire unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- L'Actionnaire Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- L'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée générale extraordinaire, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux administrateurs de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation GAC/2015/6531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015137441/56.

(150149124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Jardine Pacific Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.590.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015137449/13.

(150149019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Marcolinas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.250,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.585.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 3 juillet 2015

1. M. Julien NAZEYROLLAS a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Marcolinas S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015137528/16.

(150148653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Triologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 12, rue Charles Arendt.
R.C.S. Luxembourg B 188.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015137504/14.

(150149438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

MSAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 133.610.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first of July
Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Monish Suri, businessman, residing at 41 Weavers Field, Girton, Cambridge, United Kingdom, CB3 0XB;
here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Cambridge on July 20th, 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of MSAM S.à r.l. (the “Company”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 24, 2007, published in the Mémorial C, recueil des sociétés et associations n o 2902, dated December 13, 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 7, 2010 published in the Mémorial C, recueil des sociétés et associations no 2468, dated on November 16, 2010.

II.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Decrease of the share capital by an amount of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) in order to bring its current amount of thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750.-) to thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) by the cancellation of one (1) Class III redeemable share and subsequent amendment of article 6.1. of the articles of incorporation;

2. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital by an amount of two hundred and fifty euro (EUR 250.-) in order to bring its current amount of thirteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 13,750.-) to thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-), by way of the purchase and the cancellation of one (1) Class III redeemable share having a nominal value of two hundred and fifty euro (EUR 250.-).

As a consequence, article 6.1. of the article of association shall therefore read as follows: «The Company's corporate capital is fixed at thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) represented by (i) fifty ordinary shares (50) and (ii)

four (4) redeemable shares in registered form with a nominal value of two hundred fifty euro (EUR 250.-) each, all subscribed and fully paid-up, classified as follows:

- (i) one (1) Class IV redeemable share;
- (ii) one (1) Class V redeemable share;
- (iii) one (1) Class VI redeemable share;
- (iv) one (1) Class VII redeemable share;»

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at approximately to one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt et un juillet

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Monish Suri, entrepreneur, demeurant au 41 Weavers Field, Girton, Cambridge, United Kingdom, CB3 0XB, ici représenté par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Cambridge, le 20 juillet 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est le seul associé («l'Associé Unique») de la société MSAM S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 octobre 2007, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations n o 2902, du 13 décembre 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 7 octobre 2010, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations no 2468 du 16 novembre 2010.

II. L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) afin de le ramener de son montant actuel de treize mille sept cent cinquante euros (13.750,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) par l'annulation d'une (1) part sociale rachetable de Catégorie III;

2. Divers.

III. L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital d'un montant de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) afin de le ramener de son montant actuel de treize mille sept cent cinquante euros (13.750,-) à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) par le rachat et l'annulation d'une (1) part sociale rachetable de Catégorie III ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-).

Par conséquent, l'article 6.1 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante: «Le capital social de la Société est fixé à treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-) représenté par (i) cinquante (50) parts sociales ordinaires et (ii) quatre (4) parts sociales rachetables, chaque part sociale sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-), toutes souscrites et entièrement libérées classées comme suit:

- (i) une (1) part sociale rachetable de Catégorie IV;
- (ii) une (1) part sociale rachetable de Catégorie V;
- (iii) une (1) part sociale rachetable de Catégorie VI;
- (iv) une (1) part sociale rachetable de Catégorie VII;»

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à la somme de mille deux cents (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 juillet 2015. 2LAC/2015/16759. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137588/102.

(150149074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Tintean, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 154.630.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 juillet 2015 à Luxembourg Ville

L'Associé décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Stéphane BIVER de sa fonction de gérant B de la Société.

- de nommer à la fonction de gérant B de la Société, Monsieur Jean-Luc CLAUSE, employé privé, né à Dudelange (Luxembourg), le 2 décembre 1969 résidant professionnellement à 128 boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015137832/18.

(150148980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

TCP Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 173.013.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 Août 2015.

TCP Global Holdings, S.à r.l.

Angeliki Alafi

Manager

Référence de publication: 2015137825/14.

(150149361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

TrackTeo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.017.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique prises en date du 28 juillet 2015

Il résulte dudit procès-verbal que société FIRELUX S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL Luxembourg S.à.r.l., immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B145419, avec siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Ettelbrück, le 28 juillet 2015.

Pour TrackTeo S.A.

Référence de publication: 2015137813/15.

(150148963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Tradimus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 114.373.

L'adresse de Monsieur Andreas Demmel, gérant de classe B de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- Spaces Zuidas, Barbara Strozzi laan 201, 1083 HN Amsterdam, Pays-Bas.

L'adresse de Monsieur Claes-Johan Geijer, gérant de classe A de la Société, a changé et se trouve désormais au:

- 2, rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015137816/14.

(150148794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Toucan S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 71.052,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 62.435.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2015.

Référence de publication: 2015137836/10.

(150149368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2015.

Alcentra SV S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.300.

Extrait de la Résolution prise lors du conseil d'administration du 2 Juillet 2015

Il résulte de du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 2 Juillet 2015 que KPMG (9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg) a été élu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2015.

Pour Alcentra SV S.à r.l.

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015137938/15.

(150149967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Basing Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.829.

TMF Luxembourg S.A. comme domiciliataire de Basing Holding S. à r.l. dénonce la convention de domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 07 août 2015:

Basing Holding S. à r.l.

Société à responsabilité limitée

46A, Avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg
 R.C.S. Luxembourg: B 140829
 Capital Social: EUR 12.500
 La "Société"

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg
 Signatures
Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015137982/19.

(150150023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Belbelita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 184.102.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 10/07/2015

Résolutions

1. L'Associé unique décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Alexis Kamarowsky comme Gérant de la Société.

2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, comme Gérant de la Société, Mme Alessia Arcari, née le 23/07/1979 à Neuilly Sur Seine, Paris, France, avec adresse professionnelle au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg. Son mandat aura durée indéterminée.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, gérant de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Jean Marc Debaty, gérant de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Signatures
L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015137983/21.

(150149879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Bascharage 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 127.525.

—
 EXTRAIT

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration informe du transfert du siège de la société.

La nouvelle adresse est:

1, Rue des Romains, L-4974 Dippach

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015137981/12.

(150150479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Bashneft Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 177.748.

—
 Le mandat de Mme. Marion Fritz résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg est terminé, avec effet au 29 mai 2015.

- Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, avec effet au 1^{er} juin 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 17 juin 2015.

- Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015137965/19.

(150150036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Bee First Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 179.996.

- Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 17 juin 2015.

- Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 24 juin 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015137966/14.

(150150147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Balfin Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.787.125,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.197.

En date du 16 juillet 2015, l'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Martin Paul Galliver de son poste de gérant avec effet au 31 mai 2015;

- Nomination de Anne Boelkow, née le 28 août 1980 à Aachen, Allemagne, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant avec effet au 16 juillet 2015 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Balfin Services S.à r.l.

Alexis Roux

Gérant

Référence de publication: 2015137960/17.

(150150064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Atman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.775.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015137954/13.

(150149751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Auteuil Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.831.

Je, soussigné,

Monsieur Alain Robillard

Demeurant professionnellement au 30, rue Beres L-1232 Howald,

Né le 02.02.1946 à Bobigny (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'administrateur de la société anonyme:

Auteuil Lux Investments S.A., en liquidation volontaire

ayant son siège social au 50, rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 144.831

Date effective: le 28 juillet 2015

Alain Robillard.

Référence de publication: 2015137955/17.

(150150027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Aragon Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.968.

Extrait des délibérations de l'Assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 17 juin 2015

L'assemblée a décidé:

- d'accepter les démissions de Messieurs Stéphane BIVER et Cédric ANTOINE.

- de modifier l'adresse du Commissaire aux comptes, DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg avec date d'effet au 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015137949/17.

(150150416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 107.211.

EXTRAIT

M. Stéphane BIVER, né le 3 août 1968 à Watermaël-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, informe le Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg de sa démission en date du 30 juin 2015 de son mandat d'administrateur B de la société ARROWBRAY SECURITIES Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107 211 et dont le siège est établi L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stéphane BIVER.

Référence de publication: 2015137950/15.

(150150270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2015.

Whitehall Parallel Ourse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.550.

—
Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1048

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015135343/11.

(150145816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2015.

MANSIA, Mancino Services Immobiliers & Associés, Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 42, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 143.255.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015135924/10.

(150147097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Manica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 60.089.

—
Le Bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015135926/10.

(150147013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

SOLUTYS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.480.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015136120/10.

(150146845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.

Mobius Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.738.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2015.

Référence de publication: 2015135942/10.

(150147136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2015.
